

## Aperam Corporate Policy

# Politique de prévention et de signalement des conduites contraires à notre Code de Conduite des Affaires

## Résumé

Aperam souhaite mener ses activités commerciales dans le respect des lois et des réglementations en vigueur, mais également de manière juste et transparente en adoptant les normes d'honnêteté et d'intégrité les plus strictes. Cette politique décrit la procédure à suivre en cas de doutes sérieux sur l'existence d'une fraude présumée, de mauvaise conduite ou de violation du code de conduite des Affaires d'Aperam.

## Portée

Cette politique s'applique aux employés d'Aperam, ainsi qu'aux parties prenantes, aux consultants, aux fournisseurs et sous-traitants, aux agents externes et toute autre partie entretenant une relation commerciale avec Aperam.

## 1. Objectif

Aperam s'engage à prévenir les fraudes et les fautes et à développer une culture anti-fraude. Le non-respect du code de conduite d'Aperam (par exemple acte de discrimination, harcèlement, fraude, corruption ou comportement contraire aux politiques de santé, de sécurité et d'environnement, de sécurité des données et de confidentialité) ne sera pas toléré.

Afin de faciliter le signalement et l'information confidentielle par les employés d'irrégularités graves, Aperam a mis en place une ligne de signalement. Le but de cette politique est de fournir un cadre permettant un processus de signalement sécurisé.

## 2. Portée

La ligne d'alerte d'Aperam (Whistleblowing Line) ne remplace pas les procédures et moyens d'information internes normaux. **Il s'agit d'un mécanisme additionnel** à la disposition de tous les employés d'Aperam pour signaler des entorses graves à notre Code de Conduite.

Cette politique doit être lue conjointement avec le code de conduite d'Aperam, dont les principes doivent être pleinement respectés.

## 3. Principes

**Prévention:** La prévention étant essentielle, des règles de conduite claires et précises sont communiquées à nos employés dès qu'ils/elles pourraient être exposé(e)s à des risques ou à des dilemmes liés: aux droits de l'homme, aux relations avec nos partenaires, au traitement d'informations confidentielles, aux relations avec des responsables de la fonction publique, aux dons, cadeaux, divertissements et voyages. L'adoption de programmes d'éthique et de conformité précis fait partie de l'engagement d'Aperam en matière de prévention de la fraude et des conduites contraires à notre code.

**L'engagement de chacun:** les employés et la direction doivent faire preuve de vigilance et jouer un rôle actif dans le signalement des conduites contraires à notre code.

Tous les employés qui ont des motifs raisonnables de croire que de telles conduites ont eu lieu, sur la base de faits objectifs et vérifiables et non par de simples ouï-dire, ont la responsabilité d'en référer à leur supérieur immédiat ou au niveau supérieur de la direction, au Compliance Officer ou au Responsable de Combined Assurance (service d'audit interne).

Toutefois, si l'employé(e) est préoccupé(e) par la réponse ou l'absence de réponse, ou s'il / elle se sent incapable de parler à l'une des personnes mentionnées ci-dessus, il / elle peut utiliser la ligne de signalement Aperam.

## Aperam Corporate Policy

**Traitement des rapports:** Tous les rapports établis de bonne foi seront traités avec sérieux et dans les meilleurs délais. Le cas échéant, une investigation sera lancée. Le lanceur d'alerte recevra un retour d'information, accusant réception de l'alerte émise et fournissant des informations générales sur la manière dont le rapport a été traité.

Le comité d'Audit et de Gestion des Risques du Conseil d'Administration d'Aperam, composé intégralement de membres indépendants, recevra une liste de toutes les plaintes déposées par l'intermédiaire de la ligne de signalement Aperam.

**Confidentialité et absence de représailles:** Les rapports établis dans le cadre de la présente politique seront traités de manière confidentielle dans la mesure du possible. Le nom du lanceur d'alerte ne sera jamais communiqué à la personne incriminée.

Aperam ne tolérera aucune mesure de représailles, réelle ou tentée, contre toute personne ayant, de bonne foi, fait un signalement par l'intermédiaire de la ligne de signalement d'Aperam ou fourni des informations ou une assistance lors de l'investigation. Aperam condamne toute forme de discrimination, de harcèlement, de victimisation adoptée à l'encontre de l'alerteur.

D'autre part, les allégations réalisées sans fondement mais dans le but de nuire à la réputation des autres seront sanctionnées.

### Investigation:

- le service Forensic de Combined Assurance est chargé des enquêtes sur tous les actes présumés frauduleux. Les enquêtes seront effectuées indépendamment de la hiérarchie et sans égard à la durée de service, au poste ou au titre de la personne incriminée. Le service Forensic de Combined Assurance aura un accès libre et sans restriction à tous les dossiers et locaux de la société et le pouvoir d'examiner, de copier, de supprimer tout ou partie du contenu des fichiers et autres installations de stockage dans le cadre de leur enquête.

le service Forensic de Combined Assurance traitera toutes les informations reçues de manière confidentielle et protégera la réputation de toutes les personnes concernées.

- Pour les sujets non liés à la fraude (par exemple sujets relatifs aux droits de l'homme ou à l'environnement), une personne de contact nommée qui aura suivi une formation sur la méthodologie d'investigation à suivre organisera celle-ci avec l'aide du service compétent et selon les mêmes principes de confidentialité et d'indépendance indiqués ci-dessus.

Les conclusions des enquêtes seront partagées pour validation au comité de Compliance et aux membres concernés du Comité de Direction (Leadership Team) et, si nécessaire, le comité de Compliance pourra demander que des investigations supplémentaires soient effectuées par le service Forensic de Combined Assurance.

Lorsque l'enquête sera close, le lanceur d'alerte ainsi que toutes les personnes incriminées seront informés.

Les cas de nature grave (fraude financière, risque de réputation, etc.) seront présentés au Comité d'Audit et de Gestion des Risques sur la base d'une évaluation du Comité de Compliance et / ou du département Combined Assurance.

**Actions ultérieures:** Si une enquête détermine qu'il est raisonnablement certain que des activités illégales ont eu lieu, le service Forensic de Combined Assurance établira un rapport à l'intention du niveau de direction concerné, au service juridique et, le cas échéant, au Comité de Direction d'Aperam et au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Si nécessaire, Aperam pourra mettre tous les éléments de preuve recueillis au cours d'une enquête à la disposition des autorités judiciaires et des forces de l'ordre et mettra en oeuvre des poursuites à l'encontre de toutes les parties impliquées dans des activités criminelles. Des mesures appropriées seront prises pour recouvrer les sommes perdues à la suite d'activités frauduleuses ou malhonnêtes.

Dans tous les cas où les preuves sont suffisantes pour justifier des mesures disciplinaires, ces mesures seront prises conformément à toutes les lois applicables.

### Données personnelles & Conservation des documents:

conformément à la réglementation sur la protection des données, tout employé(e) identifié(e) par le biais de la ligne de signalement Aperam a le droit d'accéder à ses données personnelles et de demander, le cas échéant, leur correction ou leur suppression, sauf dans le cas où ces droits ne peuvent pas être garantis conformément à des réglementations obligatoires ou en vertu d'une ordonnance exécutoire.

Conformément à la loi, les rapports sont généralement conservés pendant cinq ans après leur conclusion, à moins qu'ils n'aient été jugés non fondés et qu'ils puissent être supprimés sans délai.